

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Cédric **CHAUMOND**, Directeur technique national adjoint ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membre excusée

Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2021	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. Statistiques	3
2. Résultats	4
3. Activité fédérale et événements	4
4. UCI	5
5. CNOSF/COJO	5
6. LNC	6
7. Point Ressources Humaines	6
8. Point numérique	7
IV. INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	7
1. Président de la LNC	7
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	8
3. Directeur technique national	8
V. COMMISSIONS	9
1. BMX	9
2. Gravel	12
3. Trial	13
VI. FINANCES	14
VII. CONGRÈS FÉDÉRAL	20
VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	21
IX. ÉPREUVES OFFICIELLES	22
X. QUESTIONS DIVERSES	22

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau exécutif.

Il fait part des décès de François ALAPHILIPPE, président de la FFC de 1989 à 1993 ; de la mère de Marie-Françoise POTEREAU, laquelle est excusée ce jour, et du père de Thierry GOUVENOU. La Fédération adresse ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau exécutif du 13 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 17 625 licences au 31 octobre 2021 versus 12 335 au 31 octobre 2020, soit une progression de 42,89 %.

Cette hausse illustre le fait que la dématérialisation de la prise de licence est de plus en plus assimilée.

S'agissant des comités, les territoires d'outre-mer connaissent une stagnation, tandis que la Corse et le Centre-Val de Loire voient leur nombre de licences baisser (respectivement -29 et -286).

Le nombre de licences Femmes progresse légèrement puisqu'elles représentent 12,48 % du nombre total.

Toutes les disciplines connaissent une certaine hausse, excepté la Route, probablement en raison de la publication assez tardive des classements nationaux et du retard dans la modernisation de la prise des licences.

Bien qu'ils génèrent un certain optimisme, il est évident que ces chiffres ne présagent pas de l'atterrissage.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences en attente de validation par les clubs s'élève à 28 836, soit un potentiel total de 56 017 licences.

À noter que l'enregistrement des licences connaît une avance de deux semaines par rapport à la saison précédente, ce qui témoigne de l'assimilation de la dématérialisation par les régions.

Yannick POUHEY souligne que l'atterrissage pourra ainsi être appréhendé de manière plus précoce.

Fabien RAFFOUX le confirme.

Fabien RAFFOUX poursuit avec les renouvellements des licences qui s'élèvent à 348. Au regard de ce chiffre assez faible, il semblerait que de nombreuses personnes demeurent attentives à l'évolution de la crise sanitaire.

Quant aux nouveaux licenciés, leur nombre progresse surtout chez les jeunes de la catégorie Apprentissage-Bien-être.

Yannick POUHEY confirme que l'augmentation de nouvelles licences concerne beaucoup plus les jeunes que les adultes.

Fabien RAFFOUX déclare que la proportion des hommes a diminué à la faveur de celle des femmes depuis 2019.

S'agissant de la dématérialisation pour 2022, l'état d'activation des comptes des régions s'établit à plus de 90 %, excepté pour la Corse et le Centre-Val de Loire. Cet élément est à corréliser avec le retard constaté dans la prise de licences.

Fabien RAFFOUX déclare qu'il effectuera une analyse plus fine afin de déterminer si ce phénomène est lié aux licenciés ou à la structure des comités concernés.

Gilles DA COSTA constate que la dématérialisation permet à l'évidence d'accélérer le processus de prise de licence. Cependant, il rappelle que l'ouverture de la saison 2020 avait incontestablement subi les effets négatifs du deuxième confinement décrété dès le début du mois de novembre.

Le Président approuve ces considérations. Par ailleurs, il rappelle qu'en matière de dématérialisation des licences, la Fédération ne dispose pas d'éléments de comparaison efficient dans la mesure où le système a été mis en place en 2019 et que la crise sanitaire a impacté l'année 2020. Aussi convient-il de demeurer prudent face aux premières statistiques de la saison.

2. Résultats

Le Président évoque le Championnat du monde sur Piste et la bonne performance de l'équipe fédérale qui a remporté six médailles, dont deux titres et quatre médailles dans des disciplines olympiques.

De son côté, Anthony JEANJEAN a conservé son titre de champion d'Europe lors des Championnats d'Europe de BMX Freestyle.

3. Activité fédérale et événements

Le Président remercie très chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, pour leur investissement dans l'organisation du Championnat du monde sur Piste qui s'est déroulé à Roubaix et qui a été une véritable réussite.

De nombreuses personnalités se sont déplacées, telles que la ministre des Sports, Roxana MARACINEANU ; le directeur de l'ANS, Frédéric SANAUR ; la présidente du CNOSF, Brigitte HENRIQUES ; le président de l'UCI, David LAPPARTIENT ; le président de la région des Hauts de France, Xavier BERTRAND, et l'ensemble des représentants des différents niveaux des collectivités impliquées.

Yannick POUHEY tient à féliciter tous les services de la Fédération pour le travail accompli lors de l'organisation de cet événement, lequel a été monté dans un délai extrêmement court — deux mois. La coordination des prestataires extérieurs a par ailleurs été remarquable. L'ensemble du personnel fédéral a largement contribué au succès de ce Championnat.

Il fait part également de la présence du président de l'UEC, Enrico DELLA CASA, avec lequel les échanges ont été qualitatifs.

Nicolas ANDRÉ déclare qu'un bilan interne de l'événement sera réalisé jeudi 25 novembre 2021, ainsi qu'un bilan plus général avec l'agence Spartner le 3 décembre 2021.

Le Président fait valoir le sentiment de fierté de la Fédération quant à l'organisation de cet événement dans des délais très contraints. Ce succès donne à voir une image de la FFC particulièrement positive, tant auprès des institutions que des instances internationales du cyclisme.

S'agissant de l'appel à projets du COJO, la réponse fédérale a été transmise au Comité sous la forme d'un groupement réunissant ASO, l'UCI et la FFC. Le Président rencontrera prochainement David LAPPARTIENT et Yann LE MOENNER pour préparer les étapes à venir. Le COJO annoncera les candidats retenus le 3 décembre 2021.

Le Président adresse tous ses remerciements à Nicolas André pour le travail de grande qualité effectué sur ce dossier, lequel a été conduit parallèlement à l'organisation du Championnat du monde sur Piste.

La Fédération a eu le plaisir d'accueillir de Florian ROUSSEAU au poste de Directeur du Programme olympique 2024.

Dans le cadre d'un rendez-vous avec la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette), le Président et Patrick CLUZAUD ont rencontré le 9 novembre Olivier SCHNEIDER pour échanger sur la mise en œuvre des certificats d'économie d'énergie des dispositifs Remise en selle et Savoir rouler à vélo.

Enfin, à l'occasion du salon des maires, le lancement officiel du parc Mobi'ludique, nouvel équipement sportif de proximité favorisant l'apprentissage de la mobilité à vélo, a été effectué le mercredi 17 novembre en présence de la ministre déléguée aux Sports.

4. UCI

Le Président évoque le Comité directeur de l'UCI du 3 novembre auquel il a assisté en visioconférence. Lors de cette réunion, les commissions ont été définies. Elles seront annoncées prochainement par l'UCI.

5. CNOSF/COJO

Le Président indique que le dossier relatif aux candidatures bénévoles pour les Jeux olympiques suit son cours. Quant au parcours de la flamme, auquel le mouvement

sportif sera associé se précise. Marie-Françoise POTEREAU qui porte le sujet pour le CNOSF fera un point plus détaillé au prochain BE.

Il relate son rendez-vous avec le CPSF (Comité paralympique et sportif français), lors duquel sa présidente a fait valoir la logique parfaitement équilibrée entre la performance et le développement, ainsi que l'importance de toutes les fédérations délégataires dans le système paralympique.

Le CNOSF a organisé une réunion avec les fédérations concernées par les sports nature le 9 novembre. Cette réunion était un prélude à la mise en place d'une commission spécifique. À noter cependant qu'il est difficile de trouver des problématiques qui englobent réellement toute la diversité des sports concernés.

6. LNC

Le Président annonce que la Fédération accueille durant deux jours la formation annuelle des néo-professionnels de l'UNCP. Il se réjouit que la FFC puisse recevoir ces jeunes coureurs professionnels dont certains découvrent pour la première fois le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il remercie Pascal CHANTEUR, président de l'UNCP, pour la préparation de la soirée de gala qui aura lieu le 27 novembre 2021 et qui mettra en valeur le cyclisme professionnel. La FFC sera pleinement associée à cette mise en valeur.

7. Comités régionaux

Le Président évoque le Comité corse et la démission de son président, Stéphane RUSPINI. La situation transitoire devrait trouver son épilogue lors de la prochaine Assemblée générale du Comité qui se tiendra le 28 novembre.

Il relate ensuite un courrier reçu du Président du Comité départemental des Alpes Maritimes.

8. Point Ressources Humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral, CDI et CDD (hors CDD de remplacement), s'élève à 55 salariés. À noter l'arrivée au mois d'octobre de deux alternants, un à la DSI et un la DTN, ainsi que l'arrivée d'un assistant-analyste en CDD et le départ d'un assistant coordinateur BMX et logistique.

Pour information, le recrutement d'un logisticien-mécanicien pour le site de Montry est en cours.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 17 novembre, la Direction a proposé au CSE un projet d'accord d'entreprise relatif au CDD à objet défini. Ce contrat qui n'existe pas dans la convention collective nationale du sport permettrait à la FFC de conclure des CDD pour des projets précis, tels que ceux liés aux Jeux olympiques Paris 2024 ou au cyclisme santé, dont la durée peut varier de 18 à 36 mois. Ces contrats non renouvelables s'adressent à des profils types cadres ou ingénieurs et bénéficient d'un cadre plus strict concernant le retour à l'emploi (bilan de compétences, alimentation du Compte personnel de formation, etc.). Au titre de la procédure en vigueur, la Fédération devra informer les Organisations syndicales représentatives de la branche de son intention d'ouvrir une négociation sur le sujet, les personnes disposeront d'un

mois pour se prononcer sur un mandat à l'un des élus du CSE. Passé ce délai, en l'absence de réponse des organisations syndicales représentatives, le CSE pourra négocier et signer l'accord s'il le valide.

Quant aux discussions relatives au télétravail, elles se poursuivent entre la Direction et le CSE. Une synthèse de la charte et des avenants *ad hoc* sera réalisée afin d'explorer les champs non traités dans ces différents textes.

Enfin, le CSE a été informé de l'arrêt des Tickets Restaurant en format papier et du passage en format dématérialisé à compter du 1^{er} janvier 2022.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX déclare que le renouvellement des photocopieurs est en cours et qu'il devrait générer une économie budgétaire significative.

Du fait de la pénurie des semi-conducteurs et des conséquences qu'elle provoque sur les délais, il importe que le service informatique soit prévenu en amont de l'arrivée de tout nouveau collaborateur afin d'anticiper les achats de matériel, d'autant que le stock de roulement arrive à épuisement.

Les dernières transformations concernant les espaces licenciés et clubs de Cicle-Web ont été effectuées. Quant à la nouvelle architecture du système d'engagement, elle sera exposée lors du prochain Bureau exécutif.

IV. INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

En préambule, Xavier JAN remercie la Fédération d'accueillir dans ses locaux la formation des jeunes professionnels de l'UNCP. Cette formation a pour objectif d'aider les jeunes sportifs à appréhender différents sujets en lien avec leur future carrière. À ce jour, seuls deux pays proposent ce type de formation : l'Italie et la France.

La LNC a organisé récemment un séminaire de reconversion pour les athlètes mettant fin à leur carrière sportive. Xavier JAN remercie Éric MEINADIER pour son intervention lors dudit séminaire qui aborde des sujets tels que les effets psychologiques liés aux changements de vie, la définition d'un nouveau projet professionnel et les financements afférents. La France est la seule nation à proposer un tel accompagnement. Actuellement, une quarantaine d'athlètes bénéficient de ce dispositif.

Il se réjouit des résultats de l'Équipe de France lors des Championnats du monde sur Piste et félicite les équipes fédérales pour la qualité de l'organisation de cet événement dans un délai particulièrement court.

S'agissant des tests anti-Covid, il est rappelé que les équipes n'ont aucune obligation de financer les tests des athlètes non vaccinés, d'autant qu'elles doivent s'acquitter des charges salariales le cas échéant, car il s'agit d'un avantage en nature. De manière plus générale, il est nécessaire de maintenir une bulle sanitaire stricte lors des compétitions afin de protéger les athlètes.

La situation de l'équipe Delko — laquelle est en liquidation judiciaire — est ensuite évoquée. Les échanges avec le liquidateur en charge de ce dossier sont réguliers et de qualité.

Xavier JAN félicite la Fédération pour l'élaboration du projet de mandat, à la fois riche et ambitieux. Au regard de sa qualité, il importe de le faire connaître à la base, dans la mesure où il donne à voir l'étendue et la diversité des actions menées par le Siège fédéral.

Enfin, il salue l'arrivée de Florian ROUSSEAU au sein de la FFC, en tant que Directeur du Programme olympique 2024.

Le Président confirme l'importance de mettre en œuvre une stratégie de communication relative au projet de mandat en direction de la base, soit des clubs et des membres. Il s'agit en effet d'un véritable sujet.

Il évoque le calendrier 2022 du cyclisme professionnel élaboré par la LNC et déclare qu'il doit être approuvé par le Bureau exécutif. Aussi le soumet-il aux membres du Bureau exécutif.

Le calendrier 2022 du cyclisme professionnel élaboré de la LNC est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER annonce le départ en retraite de Hubert LONG, médecin depuis de longues années de l'équipe Total Direct Énergie, médecin élu à la LNC et médecin à la Commission médicale fédérale.

Il déclare avoir reçu de nombreux remerciements des Comités régionaux, des athlètes et des plateaux techniques à la suite de la déconnexion du bilan annuel SMR de la prise de licence, mesure qui a été approuvée lors du dernier Bureau exécutif.

Il évoque l'initiative de Simon BEAUFILS, kinésithérapeute référent Route, qui a organisé une formation sur le positionnement du cycliste sur son vélo avec l'équipe canadienne PhysioVélo.. Cette formation, qui a concerné une quarantaine de kinésithérapeutes fédéraux, avait pour mission de permettre aux kinésithérapeutes d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec cette problématique en prenant en compte tous les paramètres concernant l'athlète — morphologie, éventuels problèmes de santé, etc.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN évoque les Championnats d'Europe de Cyclo-cross qui se sont déroulés aux Pays-Bas. Bien que l'Équipe Relève n'ait pas remporté de médaille, le niveau global de performance était satisfaisant.

Un Championnat d'Europe de Freestyle a été organisé à Moscou les 13 et 14 novembre. Antony JEANJEAN a remporté pour la deuxième fois consécutive le titre de champion d'Europe. Quant à I. CAILLET, il a fini cinquième.

De leur côté, Laura PEREZ et Kenza CHAAL ont terminé respectivement quatrième et septième du classement.

La phase de débriefing des épreuves de Freestyle des Jeux olympiques de Tokyo est en cours avec Émilie THIENOT et Yann LE MEUR, deux contractuels de l'ANS. Florian ROUSSAU, dont la coopération avec la DTN est extrêmement positive, participe à ces réunions. À l'issue de ce bilan, une stratégie pour Paris 2024 sera définie.

À noter enfin le départ de Serge FROISSART de la filière Freestyle à compter de janvier 2022.

Yannick POUHEY relève qu'il serait pertinent que Florian ROUSSEAU rencontre les présidentes et les présidents des Commissions nationales des disciplines olympiques dans le cadre de Paris 2024.

Christophe MANIN approuve ces propos. Pour autant, du fait d'un planning très chargé, ces rencontres ne pourront avoir lieu dans l'immédiat.

Le Président confirme qu'il conviendrait d'établir ultérieurement un calendrier de rencontres dans la mesure où les présidentes et les présidents des Commissions nationales connaissent parfaitement leurs disciplines et qu'ils peuvent fournir des informations intéressantes à Florian ROUSSEAU.

V. COMMISSIONS

1. BMX

Sylvain DUPLOYER aborde le point relatif à la tenue vestimentaire réglementaire figurant dans le chapitre 2 de la réglementation technique.

La Commission nationale souhaite supprimer l'obligation relative au port des chaussettes couvrant les chevilles.

Par ailleurs, s'agissant du casque, la Commission souhaite modifier le texte afférent comme suit :

« F – D'un casque intégral monocoque réglementaire.

Le port du casque attaché et ajusté est obligatoire pour tous les pilotes qu'ils soient en course ou à l'entraînement.

Pour toutes les classes, les casques autorisés pour la compétition et l'entraînement doivent être de type intégral monocoque, sans évidemment latéral et doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur. Dans un souci de sécurité pour les pilotes, il est fortement préconisé que :

- *Les pilotes à partir de la catégorie Minimes utilisent des casques normés moto,*
- *Les fermetures de casque soient de type "double D" ».*

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission nationale suscitées.

Les propositions de modifications relatives à la tenue vestimentaire sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Sylvain DUPLOYER évoque ensuite la butte de départ des pistes de BMX ainsi que le tracé au sol. La Commission nationale propose de modifier le texte comme suit :

« 6.6.003 — *La butte de départ.*

Les lignes des couloirs sur la butte de départ ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'arbitrage en compétition, quel que soit le niveau des épreuves. Seules les buttes de départ sans lignes de couloir peuvent accueillir une compétition de BMX.

6.6.004 – *Tracé au sol matérialisant les limites de la piste*

La piste de BMX doit être délimitée dans sa largeur, par le tracé au sol de lignes (à droite et à gauche du circuit) d'une largeur de 6 à 10 cm. Ces lignes qui délimitent la piste sont partie intégrante de celle-ci. Un pilote qui roule sur la ligne est considéré comme étant réglementairement sur le circuit.

Il ne doit pas y avoir d'éléments (merlons de terre ou de sable par exemple), en bordure des lignes de piste risquant de freiner la progression des pilotes.

6.6.005 – *Ligne d'arrivée*

6.6.006 – *Zone d'arrivée*

6.6.007 – *Quartier réservé aux pilotes*

Etc. »

Le Président met aux voix les propositions de la Commission visant à modifier les règles relatives à la butte de départ et au tracé au sol.

Les propositions sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission nationale souhaite supprimer une partie du texte mentionné dans l'article 6.8.002 relatif au déroulement de l'épreuve. Le texte concerné est le suivant :

« À compter de la saison 2016 de BMX, les points attribués à chaque manche qualificative aux 3 premiers pilotes ne seront plus pris en compte. »

Le Président soumet aux voix la proposition de la Commission nationale visant à supprimer le texte ci-dessus.

La suppression du texte suscitée est approuvée à l'unanimité par le Bureau exécutif.

Sylvain DUPLOYER évoque le BMX Indoor et la liste des catégories.

Le nombre de femmes courant en Cruiser ayant évolué, la Commission nationale propose que les catégories Cruiser ne soient plus mixtes sur les épreuves Indoor. Par voie de conséquence, la Commission propose de créer la catégorie Cruiser Femme 17+ sur ces épreuves.

Le Président confirme la logique de cette proposition qu'il soumet au vote des membres du Bureau exécutif.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER explicite que la Commission nationale propose que la catégorie Cruiser Minime ne soit plus mixte lors du Trophée de France BMX et par voie de conséquence, propose la création de la catégorie Cruiser Minime Fille.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à créer une catégorie Cruiser Minime Fille.

La création de la catégorie Cruiser Minime Fille est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Sylvain DUPLOYER annonce que dans le cadre des Championnats de France de BMX, la Commission nationale propose que la catégorie Cadet puisse bénéficier du titre de Champion de France de Time Trial à l'instar des catégories Junior et Élite. Par conséquent la Commission propose de créer les titres de Champion de France Time Trial Cadette et Time Trial Cadet.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale suscitée.

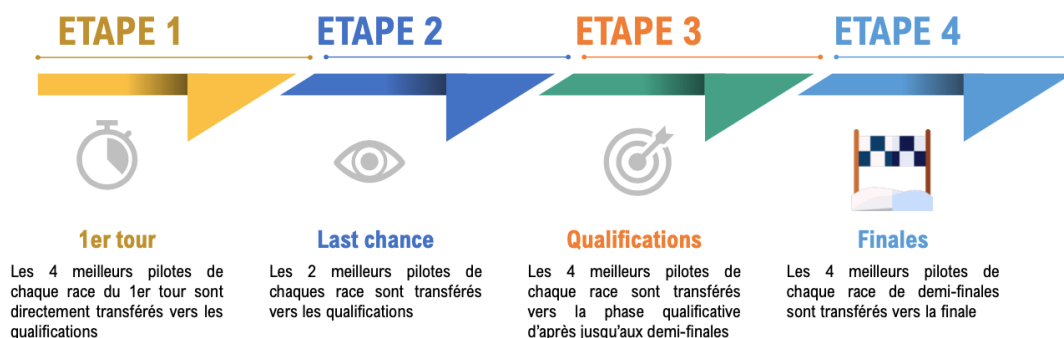
La proposition visant à créer les titres de Champion de France Time Trial Cadette et Time Trial Cadet est validée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER informe du souhait de la Commission nationale de proposer un nouveau format de répartition du nombre de pilotes en manches qualificatives. Ce changement a pour but de remplir au maximum le nombre de pilotes dès les manches qualificatives et ainsi d'éviter que les races à cinq se déroulent à quatre, voire parfois à trois.

La répartition proposée est la suivante :

Nb de pilotes DE	Nb de pilotes A	Race à	Nb de races	Race à	Nb de races 1/32	Race à	Nb de races 1/16	Race à	Nb de races 1/8	Race à	Nb de races 1/4	Race à	Nb de races 1/2	Race à	Nb de races Finales
4	8	de 4 à 8	1												
9	16	de 4 à 8	2												
17	24	de 5 à 8	3										6	2	8 1
25	32	de 6 à 8	4										8	2	8 1
32	40	de 6 à 8	5										8	2	8 1
41	48	de 6 à 8	6								5	4	8	2	8 1
49	56	de 7 à 8	7								6	4	8	2	8 1
57	64	de 7 à 8	8								7	4	8	2	8 1
65	80	de 6 à 8	10								8	4	8	2	8 1
81	96	de 6 à 8	12						5	8	8	4	8	2	8 1
97	112	de 6 à 8	14						6	8	8	4	8	2	8 1
113	128	de 7 à 8	16						7	8	8	4	8	2	8 1
129	160	de 6 à 8	20						8	8	8	4	8	2	8 1
161	192	de 6 à 8	24						8	8	8	4	8	2	8 1
193	224	de 6 à 8	28						8	8	8	4	8	2	8 1
225	256	de 7 à 8	32						8	8	8	4	8	2	8 1
257	320	de 6 à 8	40	5	32	8	16	8	8	8	8	4	8	2	8 1
321	384	de 6 à 8	48	6	32	8	16	8	8	8	8	4	8	2	8 1
385	448	de 6 à 8	56	7	32	8	16	8	8	8	8	4	8	2	8 1
449	512	de 7 à 8	64	8	32	8	16	8	8	8	8	4	8	2	8 1

En plus de cette répartition, la Commission nationale propose d'intégrer le format Last Chance (ci-dessous) sur les épreuves BMX type Coupe de France. Ce format est utilisé sur les épreuves de la Coupe du Monde UCI et permet une lecture plus simple des compétitions pour le public non connaisseur.



Le Président soumet au vote les propositions de la Commission nationale relatives au nouveau format de répartition du nombre de pilotes en manches qualificatives et à l'intégration du format Last Chance.

Les propositions de la Commission nationale sont adoptées à l'unanimité par le Bureau exécutif.

2. Gravel

Nicolas ANDRÉ relate la proposition de la Commission nationale concernant l'introduction du label Gravel à la tarification fédérale.

À la suite de la commission National Gravel du 27 octobre 2021, la commission souhaite faire évoluer la tarification pour introduire le label Gravel. En effet le tarif lié à l'adhésion au label site VTT-Espace Cycloport est une cotisation de 900€/an pour un label, de 1100€/an pour 2 labels (avec répartition 475€ CR + 625€ FFC).

Un label circuit Gravel étant mis en place, la CN soumet au Bureau Exécutif de modifier la tarification afin de permettre d'obtenir le label Gravel ou les 3 labels et cela dès 2022 :

- Label Gravel isolé : 900€ (150€ CR + 750€ FFC)
- 3 labels (Gravel + Cycloport + VTT) : 1300€ (560€ CR + 740€ FFC)

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission nationale visant à introduire une tarification fédérale pour le Gravel.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Patrick CLUZAUD annonce que la Commission nationale ne souhaite pas organiser de Championnats de France pour l'année 2022, mais elle restera attentive aux événements organisés par l'UCI tout en étant force de proposition afin de ne pas être à contre-courant.

Il déclare que la Commission a validé, après discussion avec le Président de la FFC, l'intention de candidature de WISH ONE pour les Gravel Séries 2022, épreuve qualificative pour les Championnats du Monde UCI Gravel.

La cotation des itinéraires Gravel et le cahier des charges techniques des espaces Gravel sont ensuite détaillés (lieu, revêtement et balises).

Éric JACOTÉ attire l'attention sur la nécessité de ne pas mélanger les circuits dédiés au VTT et ceux dédiés au Gravel. Il est primordial de respecter la destination initiale

de chaque circuit, car un pratiquant de Gravel n'a pas forcément les qualités requises pour effectuer un circuit VTT.

Patrick CLUZAUD spécifie que les circuits VTT qui seront utilisés seront des circuits simples, sans franchissements ni rochers. Quant aux parcours Gravel plus difficiles, ils se feront à l'aide d'un GPS dans la mesure où l'esprit du Gravel est fortement tourné vers la randonnée et l'évasion.

3. Trial

Éric JACOTÉ annonce que la Commission nationale souhaite modifier les dotations afin de favoriser la parité entre Femmes et Hommes. Ainsi, elle propose que le règlement de la Coupe de France précise ces points qui correspondent à une augmentation totale des prix à hauteur de 220 euros.

Le texte proposé est le suivant :

CLASSEMENT MANCHE	PAR
Montant général des prix : 600€ - Elite (H)	
1 ^{er}	300 €
2 ^e	200 €
3 ^e	100 €
4 ^e	
5 ^e	
Montant général des prix : 600€ -Elite Femmes	
1 ^{er}	300 €
2 ^e	200 €
3 ^e	100 €
Montant Général des prix 1200€ Elite (H/F)	

CLASSEMENT FINAL	GENERAL
Montant général des prix : 1100 € - Elite (H)	
1 ^{er}	350 €
2 ^e	250 €
3 ^e	180 €
4 ^e	150 €
5 ^e	100 €
6 ^e	70 €
7 ^e	
8 ^e	
Montant général des prix : 780 € - Elite Femmes	
1 ^{er}	350 €
2 ^e	250 €
3 ^e	180 €
Montant Général des prix 1880 € Elite (H/F)	

Le Président soumet aux membres du Bureau exécutif la proposition de la Commission nationale visant à modifier le règlement de la Coupe de France.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.

VI. FINANCES

Gilles DA COSTA annonce la reconduction de l'intéressement des clubs concernant les licences Jeunes, disposition intégrée initialement au plan de relance. Pour rappel, en ce qui concerne l'année 2021, un forfait de cent euros sera attribué par tranche de cinq licences supplémentaires par rapport au nombre de licences de l'année 2020. Les listes des clubs concernés ont été envoyées aux Comités régionaux pour validation.

S'agissant de 2022, il est proposé de caper cette aide à 200 000 euros. En cas de dépassement, le forfait sera proratisé à due concurrence.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du plan de relance, le budget 2022 prévoit l'effacement de la moitié de la cotisation assurances adressée aux Comités régionaux. En 2021, ladite cotisation avait été effacée à 100 %.

Yannick POUHEY explique qu'il est peu probable que le montant de 200 000 euros soit dépassé dans la mesure où 2021 sera l'année prise en compte, année où le nombre des licences était supérieur à celui de 2020.

Gilles DA COSTA le confirme.

Cathy MONCASSIN estime que la gratification des clubs dont le nombre de licenciés progresse est une action positive.

Le Président partage cette considération. Il est en effet primordial que le Siège fédéral se préoccupe d'encourager les efforts de recrutement des jeunes par les clubs. Il s'agit d'un point de fédéralisme manifeste.

Par ailleurs, il est précisé que le montant capé de 200 000 euros sera provisionné au titre de l'exercice 2021. La justification est que la prise de licences débute au 1^{er} septembre.

Patrick CLUZAUD entend la notion de gratification en direction des clubs. Néanmoins, il s'interroge sur l'efficacité de cette mesure concernant une cible qui fonctionne de manière satisfaisante, d'autant que certains clubs refusent des jeunes par manque d'encadrement. De fait, il conviendrait de mettre en œuvre des mesures visant à soutenir ce volet spécifique.

Gilles DA COSTA juge cette considération pertinente, surtout que la professionnalisation des structures demeure l'un des enjeux majeurs de la Fédération.

Toutefois, il rappelle que des aides, provenant en partie de l'ANS, destinées à financer la professionnalisation des encadrants sont prévues. De plus, il tient à souligner la nécessité d'attirer le public des jeunes licenciés et de le fidéliser.

Le Président ajoute que ce type de mesures est essentiel, car elles permettent de développer et de renforcer le sentiment d'appartenance des clubs à la Fédération. Elles recréent un véritable ciment fédéral.

Il en est de même pour l'intéressement de huit euros accordés à toute prise de licence cycloportive pour laquelle il conviendrait d'approfondir la communication afin que ce dispositif soit plus utilisé par les clubs.

Yannick POUHEY propose que soit créé un prospectus numérique dédié aux différents intéressements en direction des clubs.

Le Président approuve cette proposition. Il serait en effet judicieux de regrouper les différentes mesures phares à destination des clubs sur un même document.

Il soumet au vote la proposition du Trésorier général visant à reconduire l'intéressement des clubs concernant les licences Jeunes, dispositif capé à 200 000 euros.

La proposition suscitée est validée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Gilles DA COSTA procède à la présentation du budget 2022, lequel a été exposé le 15 novembre 2021 à la Commission des finances qui a rendu un avis favorable.

Pour rappel, l'année 2021 a connu une activité inférieure à la normale. Ainsi, l'exercice 2021 qui s'achève (la clôture des comptes est en cours) a été marqué par une activité en deçà de la normale, notamment au premier semestre, et devrait se solder par un excédent, dont le niveau précis n'est pas encore connu.

La situation à fin août était excédentaire et la prévision de résultat du budget rectificatif 2 de 59 000 euros devrait être dépassée.

En conséquence, cet exercice permettra de conforter les fonds propres de la FFC qui devraient atteindre le niveau d'un million d'euros souhaité par le Trésorier et jugé sécurisant pour la pérennité de la structure.

Le dispositif d'intéressement des clubs à la prise de licence jeunes 2022 à hauteur de 200 000 euros sera intégré au titre d'une provision à l'exercice 2021 dans le cadre de la clôture des comptes.

Compte tenu d'un mandat riche en projets et en échéances, le budget 2022 se doit de répondre objectifs suivants :

- Préparer les Jeux olympiques de Paris 2024 ;
- Poursuivre les actions de développement des pratiques et conquérir de nouveaux licenciés ;
- Délivrer l'organisation de trois Championnats du monde (VTT, BMX et Piste) ;
- Déployer une nouvelle stratégie de communication ;
- Dégager des marges de manœuvre afin de financer le projet de mandat.

D'une façon générale, il importe de marquer le déploiement d'une première partie des axes détaillés dans le projet de mandat « Tous en selle 2024 » présenté au dernier Bureau exécutif et au Conseil Fédéral des 15 et 16 octobre 2021.

Les éléments suivants ne sont pas traités dans le budget présenté, mais pourront être intégrés dans une prochaine version rectificative du budget 2022 :

- Les impacts de l'acquisition immobilière en cours des locaux à Trappes (78) qui ont fait l'objet d'une promesse d'achat avec clauses suspensives ;
- L'impact de l'acquisition de véhicules utilitaires en remplacement de véhicules loués ;
- L'impact du gain de l'appel d'offres auprès du COJO en tant que prestataire des Jeux olympiques, avec ASO et l'UCI ;
- Les surcoûts liés à la cellule olympique.

Le résultat global prévu pour l'année 2022 s'établit à -196 000 euros. Ce budget déficitaire correspond à la volonté de dégager des moyens pour porter le projet de développement fédéral tout en maintenant les fonds propres à hauteur d'un million d'euros.

En raison de la tenue de trois Championnats du monde, les niveaux de charges et de produits augmentent significativement (4 millions d'euros en charges et 4,2 millions d'euros en produits). Par conséquent, un excédent de 246 000 euros est attendu sur ces trois championnats, le résultat de la DAS connaît une amélioration de 185 000 euros.

S'agissant de la DTN, sa part prise sur les fonds fédéraux augmente (-478 000 euros).

Quant à France Cyclisme, le magazine connaît une dégradation de 98 000 euros du fait de l'arrêt des abonnements obligatoires (estimation à 52 000 euros).

Les principales hypothèses établies dans le budget sont détaillées comme suit :

Services généraux et actions fédérales :

De manière générale, le budget a été élaboré dans l'idée d'un fonctionnement normal en 2022. Sur de nombreux points, la comparaison des données historiques a été faite par rapport à 2019 notamment.

- L'hypothèse budgétaire est fondée sur 106 000 licenciés (versus 104 000 licenciés au budget rectificatif 2 2021). Cette prévision est fondée sur la base des licenciés au 30 septembre 2021 et le poids relatif de chaque catégorie dans l'effectif total. Le postulat pris est que la part relative de chaque catégorie reste identique.
- Le loyer des locaux est estimé au prix contractuel (262 000 euros versus 190 000 euros en 2021 avec avoir exceptionnel de 72 000 euros) ;

- La finalisation de la vente des locaux de Montry aura lieu en février 2022. Le produit de la vente est de 680 000 euros et la valeur nette comptable en charges est de 588 000 euros, soit un résultat comptable de 92 000 euros ;
- Les coûts d'assurance augmentent (3 200 000 euros versus 2 337 000 euros dans le budget rectificatif 2021) ;
- Les actions supplémentaires intégrées dans le plan de relance (380 000 euros dans le budget rectificatif 2 2021) et dans le plan de soutien aux Comités régionaux (304 000 euros dans le budget rectificatif 2 2021) sont budgétées, avec la volonté de provisionner une somme pour la prime de soutien aux clubs qui accueillent des licenciés jeunes dans les comptes 2021, à hauteur de 200 000 euros ;
- L'établissement du budget des commissions prend en compte le fonctionnement hybride mêlant visioconférences et présentiel.

Les ressources :

- Les droits d'engagement sont remis à un niveau se rapprochant du niveau habituel, soit 950 000 euros versus 1 050 000 d'euros en 2019 ;
- Les assurances refacturées augmentent avec les licences et intègrent l'abandon d'une facturation à 50 % sur les épreuves (pour rappel, aucune refacturation n'a été effectuée en 2021). Les assurances seront refacturées à 100 % en 2023.

Le projet de mandat « Tous en selle 2024 » :

L'objectif présenté au dernier Bureau exécutif et au Conseil Fédéral est de dégager environ un million d'euros par an sur des actions prévues au sein de ce projet.

Le projet de budget présenté repose ainsi sur :

- 663 000 euros sur le développement associatif au sein de la DTN (développement territorial, plan de féminisation, plan de formation, plan RSE, transformation numérique et plan de mobilité) ;
- Une enveloppe — non fléchée à ce stade — de 215 000 euros au niveau de la partie services généraux et vie fédérale qui permettra de financer des actions portées par les directions après validation par le Bureau exécutif.

Christophe XHONNEUX poursuit la présentation du budget 2022.

Direction Technique Nationale :

La part sur les fonds de la FFC augmente de 478 000 euros pour atteindre 2,5 millions d'euros (versus 2,3 millions d'euros en 2019). Cette évolution s'explique par :

- Une hausse significative de la masse salariale (+235 000 euros par rapport au budget rectificatif 2 2021). Cette augmentation résulte de la création et de la subvention d'emplois dans le cadre du développement associatif (Savoir rouler

à vélo, Cyclisme pour tous, etc.) et du comblement de postes vacants (logistique sur les sites de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Montry) ;

- Une augmentation des moyens sur la partie développement associatif (notamment sur projet mandat, RSE et transformation numérique) ;
- Une baisse des moyens sur le plan de performance qui s'explique notamment par une diminution des fonds dédiés (300 000 euros versus 769 000 l'an dernier) et l'absence de la valorisation des moyens CNOSF pour les Jeux olympiques (241 000 euros), absence atténuée par la subvention pour le numérique (238 000 euros). À noter que la hausse des rémunérations des médecins et kinésithérapeutes décidée en Bureau exécutif est intégrée.

Pour information, l'INF affiche un résultat de 22 000 euros et intègre un nouveau salarié.

Direction Activités sportives :

Comme suscité, la DAS connaît un accroissement significatif de son périmètre (+3,4 millions d'euros en charges et produits) lié à l'organisation des trois Championnats du monde (les Gets, Nantes, Saint-Quentin-en-Yvelines) en 2022. Conséquemment, son résultat 2022 s'améliore légèrement : 288 000 euros sur les championnats du monde ; 140 000 euros pour la Piste ; 98 000 euros pour le BMX et 50 000 euros pour le VTT.

En dehors des Championnats du monde, les variations demeurent assez faibles sur les activités.

À noter une hausse des frais de structure de 22 000 euros due à divers frais (signalétique, location d'utilitaires, remerciements collectivités).

Enfin, la DAS ne bénéficie plus d'une reprise de provision exceptionnelle de 50 000 euros (Championnats de France sur Piste) qui impactait son résultat 2021.

Autres activités :

- Les partenariats en cash augmentent légèrement (+58 000 euros). Quant aux hypothèses prises, elles demeurent prudentes : 50 000 euros de partenaires nouveaux à aller chercher ;
- Les honoraires et les commissions des agences Ysern et In Yellow s'élèvent à 503 000 euros. Les honoraires correspondent à des prestations d'accompagnement (service marketing externalisé) : 96 000 euros pour Ysern et 48 000 euros pour In Yellow. De plus, les commissions sont assises sur les contrats cash et les échanges obtenus, y compris ceux portés sur la DAS en face des événements ;
- Un léger déséquilibre est constaté sur les échanges du fait que la Fédération ne récupère pas la TVA sur les véhicules Skoda ;
- Les sites VTT affichent un résultat de -15 000 euros en raison de la prise en compte des charges de personnel (deux salariés) ;

- Le développement DTN, activité lancée en 2021 et qui correspond aux séjours commercialisés via la plateforme Sports'N Connect ainsi qu'à la possibilité faite aux clubs d'afficher leurs épreuves de masse, n'est pas encore excédentaire. Les charges comprennent notamment les frais liés à la plateforme Sports'N Connect (36 000 euros).

Direction Communication et Marketing :

La vision de la Direction Communication et Marketing se fait par agrégation d'éléments en associatif et dans la partie « autres activités » (commercial).

S'agissant de la partie associative, les éléments budgétaires sont les suivants :

- 28 000 euros sur les nouvelles actions, dont 10 000 euros pour média-training et 18 000 euros pour la communication fédérale ;
- 50 000 euros pour les réseaux sociaux ;
- 20 000 euros pour la plateforme VOD, avec également un pendant de 20 000 euros en investissement.

En ce qui concerne la partie commerciale, le budget est réparti comme suit :

- 25 000 euros pour le marketing, notamment pour la campagne CRM ;
- 10 euros pour la production de newsletters.

Le budget total de la Direction Marketing et Communication s'élève à 700 000 euros versus 538 000 euros en 2021, soit une progression de 162 000 euros.

France Cyclisme :

Comme explicité précédemment, le résultat se dégrade de 98 000 euros, principalement du fait de la baisse des produits attendus.

Le budget établi tient compte de pistes pour réduire la perte, telle que la recherche d'une économie sur le coût d'impression ou d'une contrainte accrue sur les frais liés aux reportages.

Toutefois, la question du modèle économique de France Cyclisme reste posée.

Masse salariale de la Fédération :

Le budget s'établit à 3 909 967 euros, soit une hausse de 332 000 euros par rapport à 2021 (+9 %). L'essentiel de la hausse porte sur la DTN, la communication, le médical et inclut le projet d'indemnisation du Secrétaire général, sous réserve de sa validation lors de la prochaine Assemblée générale.

Gilles DA COSTA rappelle que le cadre réglementaire de la Fédération permet l'indemnisation de trois bénévoles pour les missions qui leur sont confiées, et que le Président de la FFC en bénéficie.

Au regard de la mobilisation du Secrétaire général et de l'impact qui en résulte sur sa vie professionnelle, il est proposé d'introduire lors de l'Assemblée générale du 27 février 2022 une disposition relative à l'indemnisation de Yannick POUHEY, Secrétaire général de la Fédération.

Le Président met aux voix la proposition visant à accorder une indemnisation à Yannick POUHEY, Secrétaire général de la Fédération dans le cadre de ses missions fédérales.

La proposition est approuvée avec sept voix, Yannick POUHEY s'étant retiré du vote.

Christophe XHONNEUX expose ensuite les recrutements prévus au budget.

La mise en place d'un département logistique mutualisé entre la DAS et la DTN étant envisagé, il est prévu de recruter trois collaborateurs pour les sites de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Montry afin de compenser le départ de trois salariés.

Les autres recrutements concernent un renfort au sein du VTT pour la DAS ; des CDD liés à des projets de la DTN (Cyclisme santé et la Roue tourne), et par conséquent financés ; un CIFRE (14 000 euros de financement annuel et CIR généré), ainsi qu'un alternant à la DAF (8 000 d'aides).

Gilles DA COSTA aborde le renouvellement de la convention entre la Fédération et la LNC. L'un des sujets principaux a trait aux prix des courses professionnelles inscrites au calendrier de la Ligue. En effet, la prochaine convention devrait mentionner un nouveau principe relatif à la subdélégation du versement des prix de la FFC à la Ligue, entraînant ainsi une conséquence budgétaire pour la Fédération qui a été intégrée au budget 2022. Les éléments afférents seront détaillés lors de la réunion du 22 novembre 2021 qui réunira le président de la Fédération et le président de la LNC. Ils seront ensuite lors de l'Assemblée générale de la LNC qui aura lieu le 3 décembre 2021 et lors de l'Assemblée générale de la FFC qui se tiendra le 27 février 2022.

Christophe XHONNEUX achève la présentation du budget 2022 en indiquant que les investissements s'établissent à 217 000 euros toutes taxes comprises, et que leur charge d'amortissement représente 32 000 euros.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau exécutif le budget 2022 présenté par Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX.

Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

VII. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUHEY aborde le sujet des ateliers qui seront organisés lors du prochain Congrès fédéral, sachant que se tiendront également des assises des comités départementaux. Il propose aux membres du Bureau exécutif que soient abordés les thèmes suivants :

- Les assises des comités départementaux(journée)
- Prévention des violences dans le sport (matin)

- Le numérique au service des clubs (après-midi)
- Réforme des licences et de l'activité (journée)
- Le développement à la FFC (SRAV, emploi, Sport'N Connect (journée))

La communication de ces thèmes sera effectuée dès la semaine suivante.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce qu'un partenaire ne réitère pas son partenariat. Les agences Ysern et In Yellow œuvrent actuellement à la prospection d'un nouveau partenaire.

Dans le cadre des Championnats du monde de VTT, un nouveau partenariat a été conclu. S'agissant des autres Championnats du monde, les agences poursuivent leurs échanges en vue de nouveaux contrats.

Lors du salon des maires, les produits relatifs à la mobilité ont été présentés. La ville de Boulogne-sur-Seine a manifesté son intérêt de travailler avec la FFC sur la formation des jeunes à l'école et des adultes au travers du Savoir rouler à vélo.

Ludivine DESMONTS-MORNET déclare que la présentation de la plateforme VOD (vidéo à la demande) aura lieu lors du Bureau exécutif du mois de janvier.

Une conférence de presse a été organisée au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines pour annoncer l'arrivée de Florian ROUSSEAU au sein de la Fédération. À cette occasion, une vidéo et une interview de Florian ROUSSEAU ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux.

S'agissant de la présence de la FFC au salon des maires, un bilan à six mois sera effectué afin de déterminer si les prises de contact ont abouti à des projets concrets.

Les chiffres relatifs aux différentes audiences (télévision et réseaux sociaux) des Championnats du monde sur Piste, lors desquels 130 journalistes étaient présents, seront présentés lors du prochain Bureau exécutif.

Le dernier numéro de France Cyclisme avec Julian ALAPHILIPPE en couverture est paru. Parmi les différents reportages figure un article réalisé conjointement avec Éric MEINADIER sur la mort subite du sportif, ainsi qu'un article sur le Gravel.

Enfin, la communication concernant le partenariat avec Smart Good Things a été diffusée le 26 octobre 2021.

Éric JACOTÉ revient sur le salon des maires et fait valoir que la présence de la Fédération à cet événement doit également être analysée en termes de visibilité, et non uniquement en chiffres.

Le Président le confirme. Pour autant, il est essentiel de connaître les impacts de cette participation, notamment pour préparer et conditionner les équipes fédérales présentes sur ce salon. L'expertise de Ludivine DESMONTS-MORNET permettra d'apporter les éclairages idoines.

Le Président devant s'absenter pour rejoindre un rendez-vous, il confie la conduite de la réunion au Secrétaire général.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2022 :

BMX

Coupe de France

- Besançon, le 1^{er} et le 2 octobre 2022.

Challenge France Sud-Ouest

- Pamiers, les 7 et 8 mai 2022.

Route

Trophée Label d'Or

- La Périgordine, le 12 juin 2022.
- Les Boucles du Verdon, le 22 mai 2022.
- Étape Sanfloraine, le 14 août 2022.

VTT

Coupe de France DHI

- Châtel, du 12 au 14 août 2022.

Coupe de France Trial

- Saint-Gervais, les 21 et 22 mai 2022.

Piste

Championnats de France Masters

- Foix (date à définir).

Les attributions 2022 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUÉY aborde le sujet des équipes mixtes. Il rappelle que des décisions ayant trait à ces équipes ont été prises lors du précédent Bureau exécutif. Toutefois, aucune de ces décisions ne concernait leur nom.

L'appellation de l'équipe mixte devra être approuvée par le comité régional dont dépendent les clubs qui la compose. L'appellation devra être réalisée suivant le modèle « équipe mixte... ».

Il soumet au vote des membres du Bureau exécutif la validation texte suscitée.

Le texte relatif au nom des équipes mixtes est approuvé à l'unanimité par le Bureau exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 8 décembre 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY